

GRAND PRIX IMAGES VEVEY 2023/2024

RÈGLEMENT

Grand Prix Images Vevey : bourse d'aide à la réalisation d'un projet photographique inédit qui sera présenté lors de la prochaine édition de la biennale Images Vevey en septembre 2024 à Vevey en Suisse.

Ouverture des inscriptions : **17 janvier 2023**
Délai d'inscription sur internet : **17 février 2023**

1. PRÉSENTATION

Sous la responsabilité d'**Images Vevey**, le **Grand Prix Images Vevey** est un concours qui finance la réalisation d'un projet photographique inédit ainsi que son exposition en première internationale dans le cadre du **de la biennale Images Vevey** (du 7 au 29 septembre 2024).

Images Vevey attribue également divers prix/bourses/mentions annexes, ces derniers pouvant prendre la forme de matériel, de financements ou d'expositions. Ils ne sont pas détaillés dans le présent règlement et ne sont pas liés à des promesses d'exposition dans le cadre de la biennale Images Vevey 2024.

Le Prix du Livre Images Vevey fait l'objet d'un règlement propre et nécessite une inscription séparée.

2. LES PRIX

2.1 LE GRAND PRIX IMAGES 2023/2024

- Ce prix alloue à la-le lauréat-e la **somme indivisible de 40 000 CHF** pour le développement, la réalisation et la présentation d'un nouveau projet photographique en **septembre 2024** durant la biennale Images Vevey.
- Répartition de la somme allouée :
30 000 CHF seront remis à la-le lauréat-e pour le développement et la réalisation du projet soumis en trois versements.
10 000 CHF seront gérés par Images Vevey pour la réalisation et la promotion de l'exposition du projet lors de la biennale.

2.2 LES PRIX/BOURSES/MENTIONS

D'autres prix/bourses/mentions sont possibles selon les partenariats établis par Images Vevey au moment du concours. Si un-e candidat-e souhaite participer uniquement au Grand Prix Images Vevey sans être présenté-e pour les autres mentions, il-elle devra le spécifier clairement dans le descriptif du projet. Par défaut, les participant-e-s au Grand Prix Images Vevey sont automatiquement présenté-e-s pour les autres prix/bourses/mentions.

2.3 ESPACE IMAGES VEVEY et FESTIVAL IMAGES VEVEY

Tou-te-s les participant-e-s au Grand Prix Images Vevey peuvent se voir proposer une exposition au sein de L'Appartement – Espace Images Vevey (lieu géré par Images Vevey et consacré à la photographie contemporaine) et/ou dans le cadre de la biennale Images Vevey, indépendamment des choix du jury du Grand Prix Images Vevey.

3. CONDITIONS DE PARTICIPATION

- Le concours est ouvert aux artistes et photographes professionnel-le-s ou en formation.
- Le projet soumis doit obligatoirement être inédit et intégralement réalisable dans un délai d'un an à compter de l'annonce du résultat du-de lauréat-e.
- Un seul projet à réaliser par participant-e est admis.
- Tout-e candidat-e accepte que sa participation soit rendue publique par Images Vevey le cas échéant.
- Les lauréat-e-s du Grand Prix Images et des éventuelles mentions s'engagent à accepter une exposition dans le cadre de la biennale Images Vevey, selon une forme définie par Images Vevey.
- Tou-te-s les lauréat-e-s s'engagent à être présent-e-s à Vevey pour la soirée d'ouverture de la biennale Images Vevey, le samedi 7 septembre 2024.
- La participation est interdite à tout-e collaborateur-riche des entreprises partenaires d'Images Vevey.

4. PROCESSUS DE SÉLECTION POUR LE GRAND PRIX IMAGES VEVEY 2023/2024

Le processus de sélection se fait en deux étapes :

- Un **pré-jury** d'expert-e-s internationaux-ales présélectionnera 50 projets parmi l'ensemble des candidatures déposées sur Internet. Les photographes présélectionné-e-s seront contacté-e-s personnellement (voir point 7).
- Le **jury international**, composé de professionnel-le-s du monde de la photographie et de l'art sera responsable de choisir la-le lauréat-e du Grand Prix Images Vevey parmi les dossiers présélectionnés.

Les éventuels autres prix/bourses/mentions pourront être attribués par le jury du Grand Prix Images Vevey ou être sélectionnés par d'autres jurys spécifiques désignés par Images Vevey. Dans ce cas, ni la composition de ces derniers, ni la procédure de sélection ne seront communiquées.

5. INSCRIPTION AU GRAND PRIX IMAGES VEVEY 2023/2024

L'inscription au concours se fait directement sur le site internet : www.picter.com.

Lors de cette inscription, la-le candidat-e doit **obligatoirement** :

- Soumettre un **bref texte en anglais** qui présente le projet.
- Télécharger **dix images relatives au projet présenté** ou représentatives du style du photographe, tirées de travaux antérieurs. Si les dix images ne sont pas en lien avec le projet soumis, la-le candidat-e doit ajouter un bref texte expliquant la sélection. Ces images devront être libres de droit, si la-le candidat-e reçoit un prix ou une mention, pour la communication et la promotion du concours ainsi que pour la communication du partenaire de ladite mention uniquement dans le cadre de son partenariat avec Images Vevey.
- Payer les **frais de participation**.
- S'inscrire dans les délais (**au plus tard 17 février 2023 à 23h59 CET**).

6. FRAIS DE PARTICIPATION

50 EUR

Ces frais de participation permettent de couvrir partiellement les frais administratifs nécessaires au bon fonctionnement du Grand Prix Images Vevey.

7. CONSTITUTION DU DOSSIER (UNIQUEMENT POUR LES CANDIDAT-E-S PRÉSÉLECTIONNÉ-E-S)

Chaque photographe présélectionné-e sera contacté-e individuellement le **13 mars 2023** par courriel. Il-elle devra ensuite compléter sa candidature sur le site Picter.com selon les indications de Images Vevey.

Ce dossier devra impérativement comprendre les documents suivants :

- 10 à 15 images relatives au projet présenté ou représentatives du style du photographe, tirées de travaux antérieurs.
- 1 échéancier de la production du projet à réaliser.
- 1 document comprenant la biographie/CV (1 page maximum).
- Possibilité, si nécessaire pour la compréhension du projet, de joindre des annexes (plans, croquis, cartes et documents complémentaires). Maximum trois annexes seront acceptées.

Les dossiers complets devront être téléchargés sur picter au plus tard le 7 avril 2023.

Les dossiers incomplets ou non conformes au règlement ne seront pas retenus.

8. DÉCISIONS DU JURY

Les décisions du pré-jury et du jury (voir article 4) sont sans appel et le-la participant-e s'engage à n'effectuer aucun recours ni action privée ou publique à l'encontre d'Images Vevey, des membres du jury ou des autres candidat-e-s.

Les lauréat-e-s seront avisé-e-s personnellement et les résultats seront également diffusés dans la presse et sur le site Internet d'Images Vevey.

Le jury peut n'attribuer aucun prix s'il juge la qualité des propositions insuffisantes. Dans ce cas, ni le jury, ni Images Vevey ne sont tenus de fournir des justifications complémentaires.

9. CRITÈRES DE JUGEMENTS

Parmi d'autres critères, le jury sera en particulier prié d'apprécier les aspects suivants :

- Qualité et style du travail, profil du-de la photographe : estimé sur la base des travaux déjà réalisés (portfolios, publications, biographie/CV).
- Intérêt du projet proposé et faisabilité dans le budget et le temps alloués : sur la base du descriptif de projet et de l'échéancier et des annexes.

10. DÉLAI DE RÉALISATION DU PROJET PRIMÉ

La-le lauréat-e du Grand Prix Images Vevey devra livrer l'intégralité du travail destiné à l'exposition dans le cadre de la biennale Images Vevey **avant le 1^{er} juin 2024**, selon les directives que lui communiquera l'organisation du Grand Prix Images Vevey. Il-elle s'engage à respecter l'échéancier de la réalisation du projet soumis dans le cadre du Grand Prix Images Vevey.

11. PAIEMENT DES MONTANTS DU GRAND PRIX IMAGES VEVEY

Les sommes allouées pour la réalisation des projets seront remises aux lauréat-e-s en **trois tranches de paiement**, échelonnées en fonction du planning de production et de l'évolution du projet (selon le contrat).

12. EXPOSITION ET PUBLICATION DU GRAND PRIX IMAGES VEVEY

12.1. EXPOSITION

Le cadre budgétaire de l'exposition ainsi que le lieu d'exposition seront définis par Images Vevey.

Le budget (voir article 2) servant à la mise en scène de l'exposition à Vevey (scénographie, montages, démontages, assurances, transports, etc.) et sa communication sont gérés par Images Vevey. La taille, le format et le contenu de l'exposition seront convenus d'entente entre la biennale Images Vevey, l'artiste et le cas échéant l'éventuel partenaire.

12.2. PUBLICATION

Images Vevey fera son possible pour aider la-le lauréat-e à trouver une maison d'édition pour une publication consacrée au projet lauréat du Grand Prix Images Vevey. Cette publication devra être réalisée d'entente entre Images Vevey, l'artiste et l'éditeur-riche. En cas de publication liée au projet, Images Vevey est automatiquement coéditeur, sans apport financier supplémentaire.

12.3. AUTRES PRIX/BOURSES /MENTIONS

Les projets récompensés dans le cadre des prix/bourses/mentions n'aboutiront pas forcément à une exposition dans le cadre de la biennale Images Vevey. Toutefois cette option sera étudiée par Images Vevey et ses partenaires, et le cas échéant sera discutée avec les lauréat-e-s de ces autres prix/bourses/mentions. Ces dernier-ère-s s'engagent par leur participation à accepter la forme de présentation de leur travail telle que proposée par Images Vevey.

13. PORTFOLIO GRAND PRIX IMAGES VEVEY

À la suite de la finalisation des projets, les lauréat-e-s du Grand Prix Images Vevey, et des prix/bourses/mentions s'engagent à fournir à leur frais un **portfolio (hors commerce) comprenant les photographies du projet** pour les archives d'Images Vevey (taille d'image, environ 40 x 50 cm). Ces dossiers sont conservés au Musée suisse de l'appareil photographique à Vevey.

Images Vevey se réserve le droit de présenter ces portfolios de photographies dans le cadre d'expositions en relation avec les activités d'Images Vevey (L'Appartement – Espace Images Vevey, biennale Images Vevey, etc.)

14. ÉDITION SPÉCIALE

La·le lauréat·e du Grand Prix Images Vevey accepte de faire une édition spéciale pour Images Vevey. Le tirage, le choix de l'image et le format se feront d'entente entre Images Vevey et l'artiste. Les frais liés à la production de cette édition spéciale seront à la charge d'Images Vevey.

15. MENTION ACCOMPAGNANT LE GRAND PRIX IMAGES VEVEY

Pour toute présentation et/ou publication et/ou communication du/autour du projet, la·le lauréat·e s'engage à mentionner Images Vevey comme suit :

« Projet lauréat du Grand Prix Images Vevey, présenté en première internationale lors de la biennale Images Vevey 2024 » ou autre mention agréée d'un commun accord.

Toute mention doit obligatoirement être validée par Images Vevey.

16. EXCLUSIVITÉ GRAND PRIX IMAGES VEVEY

Dès signature du contrat la·le lauréat·e veillera à ne plus participer à un festival de photographie (ou événement assimilable) en Suisse sans concertation préalable avec Images Vevey jusqu'à la prochaine édition de la biennale en 2024.

Dans tous les cas, il lui sera interdit de présenter tout ou une partie des travaux relatifs au Grand Prix Images Vevey 2023 avant l'exposition à la biennale en septembre 2024.

17. AUTORISATIONS ET DROITS

Chaque candidat·e devra se charger d'obtenir toutes les autorisations (en particulier celles concernant la protection de la sphère privée) relatives aux travaux présentés pour le Grand Prix Images Vevey. Images Vevey n'assume aucune responsabilité en la matière.

Images Vevey se réserve le droit de reproduire et diffuser tout ou partie des dossiers primés, cela uniquement dans le cadre de la promotion de ses activités et peut partager ce droit avec les partenaires des prix/bourses/mentions respectifs le cas échéant.

Les candidat·e·s restent uniques détenteur·rice·s des droits d'auteur·e du travail soumis.

Toute la communication relative au Grand Prix Images Vevey durant les années 2023/2024 est du seul ressort d'Images Vevey.

18. RESPONSABILITÉ

La participation au concours implique l'entière acceptation du présent règlement. En cas de litiges, seule la version française du règlement fait foi. Ce règlement est soumis à la législation suisse. Le for juridique est à Vevey.

Vevey, 4 janvier 2023

POUR TOUTES INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

www.images.ch

+41 (0)21 922 48 54

grandprix@images.ch